

OBJET REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
 AFFECTATION DU RESULTAT 2006

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et aux libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 07/4-12 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Pascal HO-CHUI, 12ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

6 abstentions
(dont 3 votes par procuration)

pour

M. Gilbert GERARD, M. Michel TAMAYA
et Mme Hajasoa PICARD

autres élus présents et mandatés

Approuve l'affectation de résultat cumulé de la Section d'Exploitation de la Régie Marchés et Droits de Place s'établissant à 1 223 900,65 € au terme de l'exercice 2006.

- financement des charges d'Exploitation 1 223 900,65 €.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 7 DEC. 2007



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA